

posé de

..... 248,171 57

..... 700,000 00

..... 948,171 57

..... 428 65

..... 3,257 08

..... 1,171 57

s emprunts.

es et des dépenses pour

prévisions des recettes

qui regarde certaines

uses doivent dépasser

qui ont été imposées

res de

..... \$1,067,700 00

..... 630,000 00

ins de

fer, à 30,000 00

s et seront difficiles à

et les Mines puissent

des licences puis-

tre considéré comme

ventions de chemins

3.04 sur une évalua-

etenir, comme il l'a

n fidéi-commis, qu'il

age provincial.

plus que les prévi-

ales, et les intérêts

no les a évalués.

eurs g'ont pas per-

occupant avec soin.

Malgré tout mon désir de faire des économies, c'est une tâche bien difficile que de réduire les dépenses des crédits qui ont été votés par la Législature, et, même si les dépenses de l'année courante devaient, en ce qui concerne ces services, être limitées au montant des prévisions premières, les charges imposées par les statuts passés après le vote des crédits, à la session dernière, devront ajouter environ \$150,000 aux dépenses de l'année.

L'intérêt sur l'emprunt de 1897, pour payer les 17 cents et demie par acre des subventions aux chemins de fer, et l'intérêt sur l'emprunt temporaire nécessité par le déficit, s'élèveront à plus de

\$60,000 00

L'augmentation causée par la réorganisation des départements, à

7,700 00

Les traitements des sténographes des tribunaux, à

7,000 00

Les contributions annuelles aux écoles élémentaires, à

50,000 00

Les allocations accordées aux expositions à

18,600 00

La révision du Code, à

6,600 00

L'octroi à l'école des Ursulines de Roberval, à

2,500 00

De plus les articles suivants n'ont pas été inclus dans les prévisions budgétaires, mais doivent être payés :

Primes d'assurances sur les édifices publics et qui de-

viennent dues pendant cette année,

19,050 00

Loyer de maisons à Rimouski et à Montréal,

2,000 00

Coût du séquestre, chemin de fer de la Baie des Chaleurs,

7,500 00

Hôpital des aliénés protestants, 59 Viet. Ch. 5,

8,325 00

Coût des valises pour les députés,

2,940 00

Dépenses d'élections,

2,000 00

Le montant qui doit être dépensé pour l'agriculture a été également augmenté de \$14,000 pour les articles mentionnés dans le budget supplémentaire.

Dans les dépenses extraordinaires des travaux et édifices publics, on devra dépenser pour les Palais de Justice de Montréal et de Québec, ainsi que pour les ponts en fer, environ \$24,000 de plus que les prévisions, mais les \$16,000 qui ont été alloués pour les édifices du Parlement ne seront pas dépensés, et il reste ainsi une augmentation nette d'environ \$8,000.

Ainsi, par suite d'aucun acte ou faute du gouvernement actuel, mais à cause des obligations additionnelles imposées par nos prédécesseurs, le surplus que prévoyait l'honorable Trésorier Atwater dans son discours sur le budget, le 9 décembre 1896, peut disparaître. Toutefois, tous les efforts seront tentés pour éviter un résultat de ce genre, et j'ai l'espoir qu'avec l'aide de la députation, en réduisant les dépenses à leur plus simple expression, j'y arriverai.

COMPTES DE L'ANNÉE 1898-99.

J'en viens maintenant aux comptes de l'année 1898-99, dont je soumets ci-dessous les estimations de recettes et de dépenses préparées avec le plus grand soin, et qui, d'après des renseignements minutieux obtenus de chaque département, paraissent devoir se réaliser.